

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/949

1er décembre 1958

Distribution limitée

CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE XXII

Consultations avec la République fédérale d'Allemagne
au sujet du maintien de restrictions à l'importation

(Note du Secrétaire exécutif)

Il est rappelé aux parties contractantes qu'il a été décidé, à la séance plénière du 21 novembre, que les discussions concernant le maintien de restrictions quantitatives à l'importation par la République fédérale d'Allemagne se poursuivraient par la voie de consultations dans le cadre de l'article XXII. Au cours du débat qui s'est déroulé à ce sujet le 21 novembre, les délégations de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Grèce, de l'Inde, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Royaume-Uni et de la Suède ont fait savoir que leurs gouvernements désireraient participer à ces consultations. Toute autre partie contractante qui désirerait être admise à y participer devra, conformément aux procédures adoptées pour les consultations multilatérales de ce genre (L/928), en informer le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ainsi que le Secrétaire exécutif.

Les consultations s'ouvriront le lundi 19 janvier. L'heure et le lieu en seront indiqués prochainement.

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

RESTRICTED

L/949

1 December 1958

Limited Distribution

CONSULTATIONS UNDER ARTICLE XXII

Consultation with the Federal Republic of Germany concerning the Maintenance of Import Restrictions

(Note by the Executive Secretary)

Contracting parties are reminded that it was agreed at the Plenary Meeting on 21 November that the discussions concerning the maintenance of quantitative restrictions on imports by the Federal Republic of Germany should be continued by means of consultations under the provisions of Article XXII. During the discussion of this matter on 21 November, the delegations of Australia, Austria, Canada, Denmark, Greece, India, New Zealand, Norway, Pakistan, Sweden, United Kingdom, and the United States indicated that their Governments will wish to participate. In accordance with the procedures for such multilateral consultations (L/928), any other contracting party wishing to be joined in the consultation should so inform the Government of the Federal Republic of Germany and at the same time inform the Executive Secretary.

This consultation will begin on Monday, 19 January. The time and place will be announced in the near future.